

AFFICHAGE DES PRIX

REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après (à la charge du vendeur, sauf convention express) :

TRANSACTION (par tranches cumulatives)

10% TTC jusqu'à 100.000 € inclus, avec un minimum de 5.000 € TTC

5% TTC au-delà de 100.000 €

PARKING / BOX : 10% TTC avec un minimum de 3.000 € TTC

LOCATION HABITATION (EN ZONE TRES TENDUE)

Année de référence 2014

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail : 12€/m2 TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m2 TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation : 9% TTC du loyer annuel Hors Charge

Dont :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction de bail : 12€/m2 TTC

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m2 TTC

LOCATION LOCAL COMMERCIAL

10% du montant du loyer triennal hors charges, hors taxes

CESSION BAIL COMMERCIAL OU FONDS DE COMMERCE

10% du montant de la cession, hors taxes, avec un minimum de 5 000€ TTC (TVA 20%)

LOCATION PARKING

300 € TTC à répartir par moitié entre le propriétaire **et** le locataire.

BAIL MOBILITE

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail : 12€/m2 TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m2 TTC

Honoraires à la charge du bailleur/forfaitaires

Honoraires d'entremise et de négociation : 60% d'un mois de loyer Charges Comprises TTC

Dont :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction de bail

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux

GESTION

A partir de 8,4 % TTC des sommes encaissées soit 7,00 % HT (TVA 20%)

La délivrance d'une note est obligatoire, elle sera remise pour tout règlement